



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE BETHUNE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION PYPO PRODUCTION

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane souhaite mettre en place un projet sur le thème de l'utilisation du *Looper* dans l'improvisation, l'arrangement et la composition à destination des élèves du conservatoire communautaire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves des 1er, 2ème et 3ème cycles de découvrir une autre approche pédagogique et d'en récolter un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger et de partager autour de l'utilisation du *Looper* dans l'improvisation, l'arrangement et la composition,

Considérant que le Conservatoire communautaire propose une programmation culturelle régulière et diversifiée de musique et de chant, afin de permettre à ses élèves de rencontrer des artistes de qualité,

Considérant que la société « PYPO PRODUCTION », avec Guillaume PERRET saxophoniste, compositeur, est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du conservatoire en proposant une master class sur le travail autour du *Looper* dans l'improvisation, l'arrangement et la composition, et un concert tout public nommé « Simplify »,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association PYPO PRODUCTION, dont le siège social se situe à Nantes (44200), 8 rue Saint Domingue, ayant pour objet la programmation d'une master class sur le thème du *Looper* dans l'improvisation, l'arrangement et la composition, les mercredi 20 décembre 2023, mercredi 24 janvier, jeudi 21 mars et le samedi 13 avril 2024, au Conservatoire Communautaire site musique de Béthune et d'un concert nommé « Simplify » au Théâtre « Le Poche » à Béthune et ce pour un montant de 8 176,25 € TTC,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association PYPO PRODUCTION, dont le siège social se situe à Nantes (44200), 8 rue Saint Domingue, ayant pour objet la programmation d'une master class sur le thème du *Looper* dans l'improvisation,

l'arrangement et la composition, les mercredi 20 décembre 2023, mercredi 24 janvier, jeudi 21 mars et samedi 13 avril 2024, au Conservatoire Communautaire site musique de Béthune et d'un concert nommé « Simplify » au Théâtre « Le Poche » à Béthune le samedi 13 avril 204 et ce pour un montant de 8 176,25 € TTC.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...: **7. DEC. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **7 DEC. 2023**

Et de la publication le : - **7 DEC. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien